

TGIRT-EIBJ Waskaganish UA 85-62

Procès-verbal de la
TREIZIÈME RENCONTRE

Tenue le 20 novembre 2018 à 13 h



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

APPROUVÉ LE : 19 NOVEMBRE 2019

Table de GIRT de Waskaganish

Présences aux rencontres du 20 novembre



Gouvernement régional
d'Eeyou Istchee Baie-James
Eeyou Istchee James Bay
Regional Government

Délégué	Présence	Substitut	Présence
Darlene Cheechoo		Brenda Weistche	X
Guy Lamoureux		Patrick Paiement	
Gilbert Diamond		Karilynn Blackned	
Elvis Moar			
Thomas Stevens			
Barbara Hester	X		
Wayne Cheezo	X		
Hugo Hester			
Darin Wagner	X		
Charles J. Hester			
Ryan Erless	X	Bert Moar	X
Conrad Blueboy		Mélissa Whiskeychan	
Jamie Jacob			
William T Hester			

Observateur, invité	Présence
Martin Fillion (animateur)	
Johanne Morasse	
Isabelle Fortin	X
Julien Second	
Stéphane Ouellet	
Marie-Ève Larouche	X
Mario Masson	X

Confirmation de présence ou d'absence

Présence	
Présence par téléphone	
Absence	

TGIRT-EIBJ WASKAGANISH

TREIZIÈME RENCONTRE

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
1. Ouverture de la rencontre	La rencontre débute à 13 h 25. L'animateur souhaite la bienvenue aux participants. Les membres discutent de la composition de la table de GIRT. Une mise à jour est requise. Certains correctifs sont apportés séance tenante. M ^{me} Brenda Weistche représente la communauté à titre de substitut. M. Hugo Hester n'est plus employé par la communauté à titre de représentant du développement économique local. Il est demandé de le remplacer par M. Sherman Salt. M. Ryan Erless représente les premiers répondants. Les membres proposent d'ajouter un siège « Sécurité publique ». Le coordonnateur fera monter cette demande jusqu'au conseil du GREIBJ pour acceptation.	Sur proposition de M. Wayne Cheezo, dûment appuyé par M ^{me} Barbara Hester, il est unanimement convenu de demander l'ajout d'un siège pour le groupe « Sécurité publique » et de soumettre le nom de M. Ryan Erless pour agir à titre de délégué de ce groupe. L'animateur fera suivre la demande d'ajout d'un siège à la composition de la table de GIRT, procédera aux modifications demandées et transmettra la composition à jour aux membres pour validation.
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour	L'animateur procède à la lecture de l'ordre du jour. Il n'y a aucune modification au PAFI-O 2018-2023 à soumettre à la table de GIRT. Le point « Modification PAFI-O 2018-2023 » est donc retiré de l'ordre du jour.	Sur proposition de M. Bert Moar, dûment appuyé par M ^{me} Barbara Hester, il est unanimement convenu d'adopter l'ordre du jour modifié.
3. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2017	L'animateur passe en revue le procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2017.	Sur proposition de M ^{me} Brenda Weistche, dûment appuyée par M ^{me} Barbara Hester, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 7 novembre 2017 tel que présenté.
4. Lecture, suivi et adoption du procès-verbal de la rencontre du 9 août 2018	L'animateur passe en revue le procès-verbal de la rencontre du 9 août 2018 en portant une attention particulière aux décisions et aux éléments de suivi. Un délégué mentionne qu'il avait abordé l'état d'un pont sur la route R-1027, traversant la rivière Kitchigama. L'animateur localise le pont à partir de la carte interactive en ligne sur les chemins multiusages. Il en profite pour expliquer comment proposer des modifications sur la carte en utilisant l'outil dessin. Aucune modification n'est demandée au procès verbal de la rencontre du 9 août 2018.	Sur proposition de M. Bert Moar, dûment appuyé par M Wayne Cheezo, il est unanimement convenu d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 9 août 2018 tel que présenté. Un suivi est demandé concernant la remise en état du pont de la rivière Kitchigama.
5. Correspondance	Il n'y a aucune correspondance pour cette rencontre.	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
<p>6. Exploration minière par hélicoptère (Mario Masson de Midland Exploration)</p>	<p>M. Mario Masson fait état de travaux d'exploration minière sur le territoire, notamment les travaux héliportés. Il rappelle également les consultations tenues dans le passé et les personnes consultées. Il explique les raisons qui motivent le recours aux relevés héliportés. L'hélicoptère est utilisé pour transporter des équipements d'un site vers un autre, mais également pour réaliser des relevés géophysiques. Il rappelle les quelques moments au cours des dernières années où l'hélicoptère a été utilisé pour réaliser des relevés géophysiques. Il mentionne que les maîtres de trappe concernés sont consultés avant de réaliser de telles campagnes d'exploration sur le terrain. Le délégué représentant le groupe de l'exploration minière apporte des compléments d'information et mentionne que les intervenants ont une préoccupation de causer un minimum de dérangement, tenant compte de la période de l'année pour réaliser de telles opérations et l'altitude de vol. Il demande aux délégués de lui faire mention d'autres préoccupations s'il y a lieu pour que les intervenants de l'exploration minière puissent en tenir compte. Un délégué mentionne que des hélicoptères ont déjà été aperçus volants à très basse altitude et en suivant certaines rivières. M. Masson ne voit pas pourquoi des pilotes auraient pu se prêter à de telles manœuvres. Il mentionne que les opérations héliportées sont assez dispendieuses et qu'il y a une préoccupation de s'assurer que ces opérations sont réalisées le plus efficacement possible strictement à des fins d'exploration minières. Le délégué de l'exploration minière mentionne que les pilotes doivent suivre des directives très strictes, dont celle de maintenir une certaine altitude de vol. Des manœuvres telles que rapportées par le délégué du groupe des chasseurs, pêcheurs et exploration de la faune sont considérées inacceptables par le délégué du groupe de l'exploration minière et ce dernier invite les délégués à lui en faire mention s'ils en sont témoins à nouveau. Le représentant du groupe de l'exploration minière mentionne qu'il n'y a actuellement aucun projet d'exploration dans l'environnement direct des principales rivières. Un délégué demande si les opérations héliportées font l'objet d'un suivi (tracking). En réponse, le délégué du groupe de</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>l'exploration minière mentionne que des plans de vol sont établis, mais qu'il n'y a pas un suivi des itinéraires de vol à proprement parler. Un délégué demande que les maîtres de trappe concernés soient consultés avant les opérations héliportées, de manière à convenir d'un moment pour réaliser de telles opérations qui causent un minimum de dérangement à la faune et aux activités de trappage.</p>	
<p>7. Suivi des enjeux</p>	<p>L'animateur passe en revue ce qui a été demandé lors de la dernière rencontre de la table de GIRT les actions réalisées en suivi. Il mentionne qu'une rencontre du comité technique avait été demandée pour traiter des enjeux de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques, ainsi que de l'accès au territoire. Cette rencontre devait avoir lieu la veille de la présente rencontre soit le 19 novembre à 15 h, mais elle n'a pu avoir lieu puisqu'aucun délégué ne s'est présenté. Un délégué mentionne que les mois de novembre et de décembre sont très occupés. Il serait plus approprié pour les membres présents de tenir cette rencontre vers la fin janvier – début février.</p> <p>L'animateur passe en revue les autres enjeux. Concernant le besoin de protéger les frayères, il avait été demandé de répertorier les frayères. Toutefois, un délégué rappelle que l'information doit demeurer confidentielle et en explique les raisons. À la demande de l'animateur, il précise le moyen comme suit : « Le MFFP doit maintenir l'information confidentielle ou obtenir le consentement du maître de trappe avant de la partager. »</p> <p>Lors de la dernière rencontre, une autre préoccupation avait été exprimée concernant les chemins d'hiver. Ceci doit être traité en comité technique. Lors de la prochaine rencontre du comité technique, l'animateur propose de travailler les enjeux à partir d'une carte interactive, ce qui convient à l'ensemble des membres.</p> <p>Les délégués demandent de revoir le découpage du territoire en tenant compte des aires de trappe, car une bonne partie de ces dernières se trouvent au sud, dans l'unité d'aménagement 085-51 qui n'est pas assujettie à l'entente de la Paix des Braves. Les membres suggèrent de modifier les limites des UA 085-51 et 085-62 de manière à inclure les aires de trappe crie dans ces dernières. La planificatrice du</p>	<p>Reporter la tenue d'une rencontre du comité technique pour traiter des enjeux de la qualité de l'eau et de l'intégrité des habitats aquatiques, ainsi que de l'accès au territoire, vers la fin janvier – début février.</p> <p>Ajouter un moyen dans la grille des enjeux, au besoin relatif à la protection des frayères : « Le MFFP doit maintenir l'information confidentielle ou obtenir le consentement du maître de trappe avant de la partager. »</p> <p>Lors de la prochaine rencontre du comité technique, travailler les enjeux à partir d'une carte interactive du territoire, y inclure le découpage des aires de trappe.</p> <p>Ajouter un nouvel enjeu relatif au découpage des unités d'aménagement qui ne coïncide pas avec la limite des aires de trappes crie. Ajouter un besoin qui consiste à inclure les aires de trappe situées au sud de l'UA 085-62 dans le territoire</p>

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>MFFP précise qu'il s'agit d'un enjeu hautement politique. Le délégué du groupe de l'exploration minière rappelle certains éléments contextuels ayant mené au découpage du territoire assujéti à l'entente de la Paix des Braves et la valeur légale de ce découpage. L'animateur demande aux délégués de confirmer leur attente ultime qui serait de revoir la limite entre les UA 085-62 et 085-51, de manière à ce qu'elle coïncide avec la limite sud des aires de trappes crie. Les délégués le confirment. L'animateur mentionne que pour y parvenir, dans un premier temps, il y aurait lieu que la présidente du GREIBJ transmette une demande au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs. Il y a lieu de formuler un besoin et un ou des moyens et ces derniers devront faire consensus. L'animateur proposera une formulation de l'enjeu, du besoin et d'un moyen d'ici la prochaine rencontre de la table de GIRT.</p>	<p>de la table de GIRT de Waskaganish. Le moyen consiste à demander à la présidente du GREIBJ de transmettre une demande officielle au ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs.</p>
<p>8. PAFI-T 2018-2023 (MFFP)</p>	<p>L'animateur introduit le PAFI-T accessible à partir de la section « membres » du site Internet. Les documents sont disponibles en français et en anglais, dans les sections respectives. Les membres sont invités à consulter le PAFI-T et à transmettre leurs commentaires à l'animateur s'il y a lieu, au plus tard le 30 novembre. Par la suite, il sera encore possible de transmettre ses commentaires dans le cadre des consultations publiques. L'observatrice du MFFP explique brièvement le contenu type d'un PAFI-T.</p> <p>Un délégué fait part d'une préoccupation à l'égard du PAFI-T. Il soutient qu'il n'existe actuellement aucun dispositif de suivi des effets à long terme des activités industrielles sur l'environnement et les ressources, notamment en lien avec les changements climatiques. Il souhaiterait qu'un tel dispositif soit établi et suivi dans le cadre du PAFI-T. D'autres membres présents partagent cette préoccupation. L'animateur transmettra cette préoccupation par écrit à l'observatrice du MFFP. Les membres n'ont pas d'autres préoccupations pour le moment.</p>	<p>Transmettre par écrit à l'observatrice du MFFP le commentaire émis par le délégué représentant le Groupe de travail conjoint, à savoir qu'il devrait y avoir un dispositif de suivi des effets à long terme des activités industrielles sur l'environnement et les ressources.</p>
<p>9. Calendrier des rencontres 2019</p>	<p>Les membres conviennent de dates des plus favorables en 2019 pour la tenue de 4 rencontres de la table de GIRT. Les membres retiennent le 4 juin, le 4 septembre, le 5 février à Matagami et le 19 novembre.</p>	

Points	Résultats ou synthèses des discussions	Décisions
	<p>Les membres reprennent la liste des délégués et y apportent quelques ajustements et correctifs. Il y aurait lieu d'ajouter quelques catégories pour inclure certains membres dans la composition, notamment un représentant de la sécurité publique, conformément à ce qui a été convenu en début de rencontre (point 1).</p>	
<p>10. Points d'information et demandes des délégués</p>		
<p>11. Levée de la rencontre</p>	<p>La rencontre se termine à 15 h. La prochaine rencontre est prévue le 5 février à Matagami, au nouveau siège social du GREIBJ. Une rencontre du comité technique est à prévoir en avant midi et la rencontre de la table de GIRT aura lieu en après-midi.</p>	<p>Sur proposition de M^{me} Barbara Hester, dûment appuyée par M. Bert Moar, il est unanimement convenu de lever la rencontre.</p>

ACRONYMES

GIRT	Gestion intégrée des ressources et du territoire
GREIBJ	Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James
MFFP	Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs
PAFI-O	Plan d'aménagement forestier intégré opérationnel
PAFI-T	Plan d'aménagement forestier intégré tactique
UA	Unité d'aménagement